collection
Bureau de Documentation et d'Information
S. F. I. O.

Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections, tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux.

BULLETIN INTÉRIEUR
DU PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

Numéro spécial 10(c)

Rédaction : 12, Cité Malesherbes, Paris

Adresser les abonnements pour le « Bulletin Intérieur » à **Paul Vèze, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)**. — Compte chèque postal **Paris 5350-70.** — et non plus à Victor Provo, comme indiqué précédemment.

SOMMAIRE

La démission du général de Gaulle et la constitution du nouveau gouvernement ..... page 1
a) Histoire des négociations ..... page 1
b) A propos de la lettre de démission du général de Gaulle ..... page 5
c) Gouvernement tripartite et gouvernement bipartite ..... page 6
Annexes I et II ..... page 7
Annexes III IV V et VI ..... page 8

La démission du général de Gaulle et la constitution du nouveau gouvernement

La crise qui s'est ouverte le 20 janvier 1946 par la démission du général de Gaulle et qui s'est terminée, le 26, par la constitution d'un nouveau gouvernement présidé par Félix Gouin, a provoqué de nombreux et longs entretiens entre les représentants des partis, qui ont été amenés à préciser une nouvelle fois leur position en présence de la situation politique. Nos militants ont le plus grand intérêt à connaître avec exactitude et dans le détail les événements de cette semaine. Nous leur apportons ici tous les éléments d'information qui peuvent leur être nécessaires pour la propagande du parti, c'est-à-dire :

— Un récit détaillé des événements et des négociations ;
Un commentaire sur la lettre de démission du général de Gaulle ;
— Des documents et des informations sur l'attitude adoptée par le Comité Directeur du Parti Socialiste et le groupe parlementaire, notamment en ce qui concerne l'éventualité de la formation d'un gouvernement communiste-socialiste sous la présidence de Maurice Thorez.

Nous avons pensé en effet qu'il était préférable d'alléger de tout commentaire et de tout document un peu long le récit des événements.

Robert VERDIER,
secrétaire général adjoint.

A) - Histoire des négociations

DIMANCHE 20 JANVIER

1°) *12 heures.* — Le Conseil des ministres est convoqué brusquement pour 12 heures à l'Hôtel Matignon. La réunion est extrêmement brève : Le général de Gaulle, dès son arrivée, fait une courte déclaration pour informer les ministres de sa décision d'abandonner définitivement la direction du gouvernement. Il ne donne aucune explication de son geste et se retire sans qu'aucune discussion se soit engagée.

Sur la proposition de Jules Moch, les ministres présents décident de tenir une réunion, sous la présidence de Francisque Gay, pour procéder à un examen de la situation. M. Michelet (M.R.P.) propose que l'on conserve la formation précédente, en se bornant à donner la présidence à Vincent Auriol (non encore revenu de Londres où il représentait la France à l'Assemblée de l'O.N.U.). Maurice Thorez indique que personnellement il est favorable à un gouvernement d'union, mais qu'il conviendrait de constituer cette fois un gouvernement vraiment tripartite, c'est-à-dire d'éliminer les « techniciens », n'appartenant à aucun des trois grands partis. Les ministres socialistes présents (Eugène Thomas avait été retardé par un accident de voiture) se prononcent dans le même sens. MM. Gay et Teitgen se montrent plus réservés que M. Michelet sur la position du M. R.P. Quoi qu'il en soit, il n'appartenait pas à cette réunion des ministres de prendre quelque décision que ce fût ; elle n'avait d'autre but que de procéder à un échange de vues. Indiquons en outre qu'elle donna l'occasion à M. Pleven de dresser un rapide bilan de la situation financière, qui, au cours des négociations ultérieures, devait être au premier plan des préoccupations des partis et des hommes politiques.

2°) *15 heures.* — Les ministres socialistes ayant immédiatement informé le secrétariat du parti, une réunion se tient à 15 heures. Etaient présents : Léon Blum, Daniel Mayer, Robert Verdier, Jules Moch, Adrien Tixier, Tanguy-Prigent.

Eugène Thomas devait les rejoindre peu après. Après un bref récit des événements et un examen de la situation, il est décidé qu'une délégation socialiste s'efforcera de rencontrer le jour même les représentants du parti communiste.

A 17 heures, les mêmes camarades écoutent une communication de Vincent Auriol. Celui-ci, rappelé de Londres, est arrivé à 15 heures au Bourget. Il s'est rendu à 16 heures au cabinet du général de Gaulle, où on l'avait fait appeler. M. Palewsky le met au courant des événements et l'informe en outre que le général de Gaulle l'a chargé de l'intérim de la présidence. Vincent Auriol élève deux protestations : 1°) Un président démissionnaire doit assurer l'expédition des affaires courantes ; il n'est pas nécessaire de charger de l'intérim un autre membre du gouvernement. 2°) Le général de Gaulle étant démissionnaire, il est contraire à la tradition républicaine qu'il prononce l'allocution à la radio que les journaux ont annoncé pour le lendemain. Vincent Auriol, après avoir chargé M. Palewsky de faire part de ces observations au général de Gaulle, les confirmera par lettre. On sait qu'à la suite de la démarche de notre camarade, le général de Gaulle a renoncé à prononcer l'allocution annoncée.

3° *18 heures.* — La délégation socialiste, composée de Daniel Mayer, JulesMoch,Robert Verdier et Eugène Thomas, se rend auprès de la délégation du Parti Communiste qui comprend : Maurice Thorez, Jacques Duclos, André Marty. Celle-ci fait part de ses propositions : formation d'un gouvernement tripartite, élimination des « techniciens » ne représentant aucune force politique, candidature communiste à la présidence du gouvernement en la personne de Maurice Thorez. Les délégués socialistes déclarent qu'étant donné la gravité de la situation, ils considèrent qu'il est souhaitable que le futur gouvernement s'appuie sur la plus large majorité possible; par conséquent, le Parti Socialiste donnera son appui à la candidature qui aura reçu l'accord des trois grands partis. La délégation communiste décide d'avoir une entrevue avec les représentants du M.R.P., Jacques Duclos téléphone aussitôt au siège de celui-ci, qui fixe rendez-vous pour le lendemain à 9 h. 30. Une nouvelle réunion socialiste-communiste aura lieu aussitôt après, à 10 h. 30.

LUNDI 21 JANVIER

10 h. 30. — Rencontre dans une salle du Palais-Bourbon des délégations socialiste et communiste (Daniel Mayer, Robert Verdier, Eugène Thomas, Gaston Defferre, Jacques Duclos, Arthur Ramette, Etienne Fajon, Florimond Bonte). La réunion est rapidement terminée : en effet le M.R.P. n'a pu donner de réponse définitive; la Commission exécutive de ce parti doit se réunir incessamment et examiner les propositions du Parti Communiste.

11 h. 30. — Réunion du Comité Directeur du Parti Socialiste (au *Populaire*). — Celui-ci entend le compte rendu des événements de la veille et des entretiens qui ont eu lieu. Il procède à un examen de la situation, sur lequel nous donnerons les indications précises dans les deux dernières parties de ce récit. Il a approuvé les démarches faites la veille par la délégation du Parti Socialiste. Ses décisions sont enregistrées dans le communiqué suivant, aussitôt porté à la connaissance de l'opinion :

« Le Comité Directeur du Parti Socialiste prend acte avec surprise de la décision du président du gouvernement provisoire de démissionner de la fonction que l'Assemblée Nationale Constituante lui avait unanimement confiée.

« Le Comité Directeur affirme sa volonté d'aboutir rapidement au dénouement de la crise ainsi inopinément ouverte.

« Au moment où siège à Londres l'Organisation des Nations Unies, où le ravitaillement français appelle une politique entièrement nouvelle, où la reprise économique oblige chacun à une discipline absolue, où la situation financière exige d'impérieuses mesures, il est nécessaire de donner de toute urgence un gouvernement à la France.

« Les partis et les hommes devront faire preuve d'abnégation, de courage et de concorde pour résoudre les difficultés quasi dramatiques qui accablent le pays.

« Dans le gouvernement, le Parti Socialiste est prêt à assumer solidairement avec le Parti Communiste et le M.R.P. la plus large part de responsabilité.

« Le Comité Directeur fait confiance au groupe parlementaire pour traduire dans les réalités les principes qu'il vient d'annoncer. »

Sans nous engager maintenant dans le commentaire que nous ferons plus loin, nous devons faire remarquer les points essentiels de cette déclaration :

a) Elle fait ressortir la gravité du geste du général de Gaulle, abandonnant brusquement les responsabilités dans une période de graves difficultés intérieures et de négociations internationales.

b) Elle proclame courageusement la vérité, sans rien celer au pays de la gravité de la situation et elle fait appel au courage et à l'abnégation de tous. On trouve dans cette déclaration la même sincérité, exempte de démagogie, qu'on retrouvera dans la lettre adressée le matin du 26 janvier au Parti Communiste et au M.R.P. par Félix Gouin.

c) Enfin, elle confirme les décisions déjà prises au mois de novembre 1945 sur la nécessité d'une large majorité, imposée par la gravité des circonstances.

14 h. 30. — Nouvelle entrevue très brève entre délégations socialiste et communiste. La Commission du M.R.P., avant de faire connaître sa décision, a demandé qu'une entrevue ait lieu entre Georges Bidault et Maurice Thorez.

Au cours de cette entrevue qui a eu lieu à 15 heures, Georges Bidault déclare que le M.R.P., dans les circonstances actuelles, ne peut accepter les propositions communistes sur la présidence du gouvernement. Cette décision sera confirmée par une lettre du M.R.P.

17 heures. — La délégation socialiste est informée par la délégation communiste. Celle-ci propose alors la formation d'un gouvernement socialiste-communiste, présidé par Maurice Thorez. La délégation socialiste répond qu'elle reste sur la position définie par le communiqué du Comité Directeur : formation d'un gouvernement tripartite. Tard dans la soirée, le bureau politique du Parti Communiste devait formuler ses propositions dans une lettre adressée au secrétariat général du Parti Socialiste. Nous la reproduirons en annexe.

23 h. 30. — Au cours d'une nouvelle réunion socialiste-communiste, la délégation communiste annonce le retrait de la candidature de Maurice Thorez à la présidence du gouvernement et propose celle de Félix Gouin, en sa qualité de président de l'Assemblée, c'est-à-dire de personnalité placée au-dessus des partis.

La délégation socialiste prend acte de cette proposition et déclare qu'elle la soumettra le lendemain à la réunion commune du Comité Directeur et du groupe parlementaire.

MARDI 22 JANVIER

10 heures. — Réunion commune du Comité Directeur et du groupe parlementaire socialistes. — Un large débat se termine par : 1° le souhait que se constitue au plus tôt un gouvernement tripartite; 2° par la désignation de Vincent Auriol comme candidat à la présidence du gouvernement.

Ces décisions sont communiquées à 13 h. 45 à la délégation du parti communiste, qui fera savoir peu après que le groupe parlementaire et le comité central communiste ne les acceptent pas et s'en tiennent à la candidature de Félix Gouin.

A 15 heures, l'Assemblée tient une courte réunion pour entendre lecture de la lettre de démission du général de Gaulle et de la réponse qui lui a été adressée par Félix Gouin (voir annexes). Elle fixe l'élection du nouveau président du gouvernement au lendemain, mercredi 23 janvier, 15 heures (Le M.R.P. avait proposé jeudi ; seuls ses membres ont voté pour.)

15 h. 30 : Nouvelle réunion du groupe parlementaire socialiste qui retire la candidature de Vincent Auriol et désigne Félix Gouin.

Cette décision est communiquée à 16 heures à la délégation communiste. Au cours de cette réunion, il est décidé que, selon le désir exprimé par Georges Bidault, une réunion tripartite se tiendra le lendemain matin.

MERCREDI 23 JANVIER

9 h. 30 : Bref entretien entre délégations socialiste et communiste (Daniel Mayer, Robert Verdier, Eugène Thomas, Marcel-Edmond Naegelen, Guy Mollet, Gaston Defferre, Jules Moch — Maurice Thorez, Jacques Duclos, Arthur Rametie, Florimond Bonte, Etienne Fajon.)

10 h. 30 à 14 heures : Réunion tripartite.

La délégation du M.R.P. fait connaître :

1°) Que le communiqué de sa commission exécutive, publié le matin même dans *l'Aube*, signifie que le M.R.P. ne peut, dans les circonstances actuelles, accepter une candidature communiste à la présidence du gouvernement.

2°) Que le M.R.P. accepte, sous certaines conditions, la participation à un gouvernement tripartite présidé par Félix Gouin.

La délégation donne alors lecture d'un texte qui précise ces conditions. La discussion est extrêmement brève sur la plus grande partie de ce texte qui énumère un certain nombre de mesures déjà contenues dans les programmes respectifs des trois partis et qui avaient d'ailleurs été déjà retenues dans leur accord du mois de novembre 1945.

L'accord se réalise assez vite également sur la « trêve des partis », demandée par le M.R.P. La délégation socialiste fait remarquer qu'il ne saurait être question de restreindre la liberté d'expression et de propagande de chaque parti, mais que l'on peut s'entendre pour éviter de donner aux controverses le caractère de polémiques violentes et injurieuses. C'est aussi l'opinion de la délégation communiste. Les représentants du M.R.P. acceptent ces principes.

Par contre, un débat très long s'engagea sur certaines conditions présentées par le M.R.P. Elles portaient sur :

a) La liberté syndicale ;
b) La liberté de l'enseignement ;
c) Le problème constitutionnel.

a) Liberté syndicale. — Le M.R.P. demandait une part équitable pour la C.F.T.C. dans les organismes de représentation du personnel auprès des admisnitrations centrales. Il leur fut répondu qu'il en avait toujours été ainsi, mais que souvent les effectifs des syndicats chrétiens étaient trop faibles pour qu'ils puissent avoir droit à une représentation.

b) Liberté de l'enseignement. — Le M.R.P. paraît, sans le formuler explicitement, vouloir demander des garanties pour une longue durée ; ce qui est plus précis, c'est qu'il désire qu'aucune disposition constitutionnelle n'envisage un restriction ou l'abolition de cette liberté.

La délégation socialiste répond :

— Qu'elle demeure attachée à ses conceptions propres et entend se réserver le droit de les défendre ; elle n'entend pas se laisser entraîner à reconnaître la liberté de l'enseignement, comme liberté fondamentale du régime démocratique.

— Que ses délégués à la commission de la Constitution ont exprimé nettement ces conceptions au cours d'un récent débat. Pour le parti socialiste, la liberté de l'enseignement n'est pas une des libertés essentielles de la démocratie ; c'est d'ailleurs une notion assez équivoque (1). Elle ne saurait être inscrite par conséquent dans une déclaration des droits comme le demandaient les commissaires du M.R.P. quant à l'organisation de l'enseignement, elle peut varier suivant les époques ; elle ne saurait donc être ins-

— Qu'enfin il était vraisemblable que l'Assemblée nationale constituante n'aurait pas le temps d'étudier et de voter une réforme générale de l'enseignement. Par conséquent, on pourrait s'en tenir aux termes de l'accord conclu en novembre 1945 : maintien pendant la durée du gouvernement provisoire du statut scolaire de la III[e] République.

La délégation communiste adopte une position analogue.

c) Problème constitutionnel. — Le M.R.P. semble redouter de se trouver, à la commission de la Constitution et à l'Assemblée, en présence d'une majorité socialo-communiste et d'être ainsi placé dans l'impossibilité de défendre ses conceptions propres. Il lui est répondu que les travaux mêmes de la commission de la Constitution montrent qu'il n'y a pas eu de majorité stable ; que les deux autres partis sont prêts à examiner les problèmes constitutionnels avec lui ; qu'enfin la Constitution était exclusivement du ressort de l'Assemblée et ne pouvait en aucun cas être considérée comme un problème de gouvernement.

Le M.R.P. semble se rendre à ces arguments. On décide alors qu'une commission de rédaction mettra au point dans l'après-midi un texte de déclaration commune. Pour lui permettre de terminer ses travaux, l'Assemblée suspendra sa séance jusqu'à 19 heures.

14 heures : Le groupe socialiste entend le compte rendu de la précédente réunion, qui est fait par Robert Verdier.

15 h. 30 : La commission de rédaction (Etienne Fajon, Robert Verdier, M. Coste-Floret) se réunit ; elle établit un texte qui donne satisfaction au parti communiste et au parti socialiste. M. Coste-Floret fait des réserves au nom du M.R.P.

17 heures : Nouvelle réunion tripartite. Le M.R.P. considère le texte rédigé comme insuffisant. Il demande que les conditions de l'accord, qu'il a présentées le matin et qu'il a modifiées en tenant compte des remarques faites par les deux autres partis, soient mentionnées dans la déclaration commune. Les difficultés portent encore sur :

a) La formule affirmant la nécessité du gouvernement tripartite.

b) Le problème de la constitution.

Aucun accord ne peut être conclu. Mais les points de vue paraissent se rapprocher. Le M.R.P. en référera à sa commission exécutive.

19 heures : Cependant, la séance plénière de l'Assemblée a lieu. Sans débat, on procède à l'élection du président du gouvernement. Le résultat du scrutin est annoncé à 20 h. 15 :

Félix Gouin	497 voix
Michel Clemenceau.....	35 —
Jacques Bardoux	17 —
Général de Gaulle	3 —
blancs ou nuls	3 —

22 h. à 24 h. : Au cours d'une nouvelle réunion tripartite, le texte de l'accord est à nouveau étudié. Il ne reste qu'à le soumettre aux organismes des partis.

Le M.R.P. devait faire connaître le lendemain, à 18 heures, qu'il acceptait ce texte que nous reproduisons ici :

« Les délégués du Mouvement Républicain Populaire, du Parti Socialiste et du Parti Communiste se sont réunis le 23 janvier.

« Ils ont procédé à un large examen de la situation et se sont mis d'accord pour affirmer qu'étant donné l'évolution de la crise ministérielle, la formation d'un gouvernement avec partage égal des responsabilités sous la direction du président de l'Assemblée Nationale Constituante leur apparaissait comme la solution de nature à répondre à leurs préoccupations communes.

Ils ont été unanimes pour que s'affirme publiquement l'accord des trois partis sur la nécessité d'éviter dans les controverses orales ou écrites toute polémique de caractère offensant ou injurieux; ils ont convenu de régler les difficultés particulières par des contacts entre les directions des partis pour que, de la sorte, soient portés au plus haut degré l'aide au gouvernement et l'union dans l'effort de tous pour la renaissance du pays.

Ils s'efforceront par tous les moyens de maintenir et de développer au gouvernement, dans l'Assemblée, la presse et le pays, un esprit de solidarité loyale pour la défense des décisions prises en commun au gouvernement.

Ils ont affirmé la nécessité :

1. D'inclure dans le programme du gouvernement celles des mesures déjà contenues dans les programmes respectifs des trois partis et sur lesquels ils s'étaient mis d'accord au cours de la formation du précédent gouvernement.

2. D'établir et publier l'inventaire exact de nos ressources et de nos besoins actuels.

3. De réaliser rapidement les mesures déjà votées par l'Assemblée Nationale Constituante.

Les délégués des trois partis ont arrêté les points

(1) On se reportera utilement à l'exposé des motifs du projet de constitution déposé par le parti socialiste. Nous le publierons dans le prochain numéro mensuel du « Bulletin Intérieur ».

essentiels de ce programme et l'ordre d'urgence de sa réalisation. Ils donnent mandat à leurs représentants au gouvernement de faire inscrire ces mesures dans la déclaration ministérielle.

En outre, ils estiment qu'il faut placer au premier rang des préoccupations de l'Assemblée et du gouvernement la question du ravitaillement, dont l'urgente solution est indispensable à la vigueur et à la santé morale de la nation, une profonde réforme administrative en supprimant d'abord les emplois inutiles et parasitaires, les nationalisations sans étatisation ni spoliation des industries-clés, afin de libérer l'Etat de toute tutelle économique et de donner plus d'élan à la production nationale dégagée par ailleurs des réglementations héritées de Vichy.

Pour développer cette production, satisfaire aux besoins de la population et éviter toutes crises, il conviendra d'assurer la coordination des nationalisations ainsi faites et dont il faudra délimiter les secteurs. Il faudra également adapter la production aux besoins suivant le plan économique et financier.

Le respect de la liberté syndicale et la participation proportionnelle de toutes les organisations professionnelles reconnues aux activités économiques et sociales des ministères doivent être également respectés.

Les résolutions déjà votées par l'Assemblée devront être mises en œuvre, notamment celles relatives aux relations avec le gouvernement de Franco.

Les trois partis se déclarent d'accord pour maintenir pendant la durée de ce gouvernement le statut de 1939 relatif au régime scolaire, étant entendu que chacun d'eux se réserve de défendre ses propres conceptions en respectant les engagements pris en commun au sujet des controverses entre partis.

On constatera que, finalement, le M.R.P. a accepté que ce etxte ne fit aucune allusion au problème constitutionnel.

Félix Gouin a commencé ses consultations dès le mercredi soir; il les a poursuivies jusqu'au samedi, en même temps qu'il s'efforçait de dresser un bilan de la situation économique et financière, qui, à ses yeux, devait être placée au premier plan des préoccupations du gouvernement. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces entretiens. Nous nous bornerons à faire remarquer que s'ils n'ont pu être terminés plus tôt, c'est que les représentants des autres partis ont marqué quelque hésitation à s'engager dans la voie que, très courageusement, en son nom et au nom du Parti Socialiste qui l'avait assuré de son entière solidarité, Félix Gouin traçait au futur gouvernement.

Devant ces atermoiements, notre camarade prit la décision de mettre publiquement chaque parti en présence de ses responsabilités. Le matin du samedi 26 janvier, il adressait aux présidents des groupes parlementaires M.R.P., communiste et socialiste, une lettre dont la radio donnait connaissance à l'opinion publique et dont voici le texte :

Lettre de Félix Gouin aux présidents des groupes des trois partis

Monsieur le Président et cher collègue,

Vous m'avez fait parvenir au cours de la journée l'ordre du jour voté par votre groupe précisant la position que celui-ci a adoptée au sujet du programme financier dont j'avais eu l'honneur de vous saisir dès ma prise de contact avec vous.

Cet ordre du jour contient une adhésion de principe aux grandes lignes du plan dont nous nous étions entretenus.

Pour des raisons que je vous demande de comprendre, il est dès maintenant nécessaire d'entrer plus avant dans une prise de position précise au sujet de ce plan de façon à ce qu'il n'y ait entre votre groupe et moi-même aucun malentendu qui risquerait de peser ultérieurement sur l'action gouvernementale.

J'ai l'honneur de vous rappeler à cet égard que l'Assemblée Nationale Constituante a fait appel à moi comme arbitre, placé de par ses fonctions au-dessus des partis politiques, et jugé capable par là même de leur dire et de dire au pays ce qu'il croit être la vérité.

C'est parce qu'il en est ainsi que j'entends énoncer ce que je pense avec franchise et sans aucune espèce de réticence sur le problème capital de l'heure : celui de la défense du franc.

Le programme de redressement financier que je crois indispensable est certes particulièrement sévère et je ne méconnais pas les réactions qu'il pourra provoquer dans une opinion publique que l'on n'a pas eu le courage d'informer depuis la libération.

La situation présente, sur la gravité de laquelle j'ai le devoir d'appeler immédiatement l'attention du pays en lui présentant un bilan sincère et complet, tant au point de vue financier qu'économique, exige sans délai des mesures d'une extrême rigueur.

L'effort auquel il faut, selon moi, appeler la nation doit principalement avoir pour objet de restreindre un train de vie qui dépasse manifestement ses véritables ressources.

La compressions des dépenses publiques portera à la fois sur le secteur militaire et sur le secteur civil.

En ce qui concerne les dépenses militaires, il faudra non seulement mettre fin à des gaspillages qui révoltent l'opinion publique, mais aussi réaliser une véritable pause dans notre effort d'armement — que nous sommes d'ailleurs bien décidés à reprendre et à développer, dès que la renaissance de notre production nous en donnera les moyens. Les économies que l'on peut espérer réaliser dans ce domaine sont de l'ordre de 40 milliards de francs.

D'ici là — par exemple pendant une durée d'un an — j'envisage de suspendre un grand nombre de fabrications militaires, de convertir les chantiers ou des usines de production militaire pour les faire travailler pour le secteur civil; j'envisage aussi de libérer la classe 1943 et, en cas de besoin, renoncer à tout appel de classe, au cours de l'année 1946, afin de laisser le maximum de bras disponibles au service de la production.

Des compressions tout aussi sévères s'imposent dans les autres départements ministériels. Pour les réaliser, le ministre des Finances devra être doté d'attributions exceptionnelles. Il devra pouvoir réduire massivement les crédits budgétaires prévus et aller jusqu'à supprimer certains services et certaines administrations dont le maintien n'est pas en rapport avec notre situation présente.

Afin de gagner du temps et d'assurer l'unité de la politique à entreprendre dans ce domaine, les décrets de compression devront pouvoir être pris par le chef du gouvernement avec le seul contreseing du ministre de l'Economie nationale, des Finances, après consultation du ministre intéressé et avis favorable de la commission des finances de l'Assemblée.

Je n'insisterai pas aussi longuement sur d'autres mesures qui me paraissent indispensables et dont je donne une énumération non limitative :

Suspension provisoire de l'avancement des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités et des entreprises nationalisées;

Arrêt du recrutement de nouveaux fonctionnaires et employés d'une administration dans une autre;

Relèvement des limites d'âge pour les mises à la retraite;

Réductions massives des frais généraux des établissements nationalisés : réduction du nombre des succursales et des employés des banques nationalisées et, éventuellement, des assurances à nationaliser; suppression des clauses garantissant les droits acquis des personnels des établissements nationalisés pour ceux dont les émoluments totaux dépassent 250.000 francs;

Augmentation des tarifs de transport (à l'exception des abonnements ouvriers et tarifs similaires);

Augmentation du prix du charbon (sauf pour le gaz, l'électricité et la sidérurgie).

Durant la période d'efforts, il va de soi que les salaires et les traitements devront être maintenus stables avec une rigueur qui est malheureusement indispensable. Seuls les tarifs d'heures supplémentaires et ceux qui sont de nature à encourager les améliorations de rendement pourront éventuellement être revus.

Des mesures non moins rigoureuses devront être prises en ce qui concerne les denrées et objets de première nécessité, de façon à pallier dans la plus large mesure possible le blocage envisagé pour les salaires et les traitements.

Je prévois à cet égard des sanctions exemplaires pour enrayer les progrès incessants du marché noir que nous avons la volonté de faire disparaître en un moment où la nation lutte à la fois pour son existence et son avenir.

Je vous ai également entretenu des mesures fiscales qui doivent compléter les compressions de dépenses. Elles concernent notamment l'application plus rapide de l'impôt sur les patrimoines et l'enrichissement, par l'abaissement des délais prévus; le contrôle des titres à revenu fixe, la réquisition de certaines catégories d'avoirs à l'étranger, etc. Dans le même temps, il faudra poursuivre la mise en vente au profit du Trésor d'une partie des immeubles et des portefeuilles des établissements nationalisés. Il faudra aussi assurer la récupération, dans des conditions plus correctes, des créances du Trésor dont certaines (contre-valeurs des importations) n'ont pas été

assurées depuis de nombreux mois dans des conditions suffisamment énergiques.

J'estime que ces mesures qui constituent un ensemble coordonné mais difficile à mettre en application, ne peuvent être réalisées que si le ministre responsable reçoit une large autorité sur l'ensemble des départements ministériels économiques. C'est pourquoi, j'envisage de lui attribuer à la fois les portefeuilles des finances et de l'économie nationale, et de placer sous son contrôle direct (au sens de l'ordonnance du 23 novembre 1944, dont les dispositions devront être aménagées à cette fin) tous les ministères intéressés. Ce sont d'ores et déjà, ceux de l'Agriculture, du Ravitaillement, de la Reconstruction et de la Production industrielle.

C'est là, je le sais, une politique dure, impopulaire au premier chef, qui ne laisse place à aucune illusion sur ses répercussions possibles sur le plan électoral.

Je me jugerais indigne de mon rôle d'arbitre si loyalement je ne vous mettais point en présence de l'étendue de la prise de responsabilités qu'elle comporte de la part de chacun et de tous.

L'heure est venue, je le crois en conscience, où il faut aboutir non seulement à une trêve des partis, mais à quelque chose de plus profond et de plus efficace : à leur collaboration confiante et loyale qui exigera à chaque instant du courage et de l'abnégation et, par dessus tout un esprit de solidarité réelle, sans lequel l'œuvre à tenter serait par avance frappée de stérilité.

Ce n'est que dans la mesure où votre parti se déclarera en accord de pensée et de cœur avec moi sur chacun des points de cette lettre, que je pourrai songer à achever la tâche que m'a confiée l'Assemblée Nationale et à constituer le nouveau gouvernement de la France.

Je vous serais reconnaissant, mon cher Président et ami, de vouloir bien me donner votre réponse écrite demain samedi midi au plus tard.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments amicaux.

Le Président,
Signé : Félix GOUIN.

P. S. — *Je n'ai pas besoin d'ajouter, je pense, qu'une telle politique suppose également la participation effective de la classe ouvrière et paysanne, prenant chacune, à tous les degrés leur responsabilité dans l'action indispensable à la sauvegarde de la monnaie sans laquelle seraient compromises à la fois les réformes sociales et les nationalisations envisagées.*

Les réponses des présidents des groupes parvinrent avant le terme fixé par Félix Gouin. En voici les phrases les plus importantes :

Lettre de Jacques Duclos

... Plaçant avant tout l'intérêt national, nous vous assurons d'une collaboration totale et sans réserve pour mener à bien la tâche que vous vous êtes fixée.

Lettre de M. de Menthon

Réserves sur la suspension des appels de classe. Sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous avons l'honneur de vous apporter notre accord.

Lettre de Marcel Naegelen

Monsieur le Président et cher camarade,

Le Groupe Socialiste a pris connaissance de la lettre que vous avez tenu à adresser aux présidents de groupes de l'Assemblée.

Le Groupe Socialiste vous félicite du magnifique courage avec lequel vous tenez à dire l'entière vérité au pays, jusqu'à ce jour insuffisamment informé, et à lui exposer les mesures que vous jugez indispensables au salut de la France et de la République.

Au nom du Groupe Socialiste unanime, j'ai l'honneur, Monsieur le Président du gouvernement et cher camarade, de vous faire connaître qu'il approuve les termes de votre lettre et qu'il vous renouvelle l'expression de son entière confiance.

Le président du Groupe Socialiste,
Signé : NAEGELEN.

C'est dans ces conditions que, dès le samedi soir 28 janvier, la radio pouvait annonceé la formation du gouvernement présidé par Félix Gouin, dont la composition a été annoncée par un numéro spécial du *Journal Officiel* le dimanche 27 et ultérieurement par la presse.

B) - A propos de la lettre de démission du général de Gaulle

Le général de Gaulle ne s'est pas expliqué nettement devant l'opinion publique sur les raisons véritables de son départ. Car on ne saurait retenir sérieusement la seule explication donné dans sa lettre : « Si j'ai accepté de demeurer à la tête du gouvernement après le 13 novembre 1945, c'était à la fois pour répondre à l'appel unanime que l'Assemblée nationale m'avait adressé et pour ménager une transition nécessaire. Cette transition est aujourd'hui réalisée. »

En effet, s'il ne s'agissait que de ménager la transition et de conduire le peuple français jusqu'à des élections libres, c'est après celles-ci que le général de Gaulle aurait dû prendre semblable décision. Par contre, à la date du 20 janvier, rien ne motivait son geste. Nous n'avons pas ici à rechercher les mobiles profonds et à énumérer les diverses hypothèses que l'on a pu trouver dans la presse. Nous devons simplement faire un certain nombre de remarques, dont nos camarades devront s'inspirer dans la propagande du parti.

1o) La lettre du général de Gaulle laisse entendre que les étapes les plus dures vers le redressement de la France ont été déjà parcourues. « L'activité économique se relève », écrit-il. Or la situation, à cet égard, demeure entièrement grave. De même au point de vue financier. Les timidités de la politique financière de M. Pleven, son refus d'adopter l'hiver dernier les solutions préconisées par les socialistes (interventions de J. Moch et de A. Philip à l'Assemblée consultative) touchant l'échange des billets avec blocage, la rapidité dans la perception de l'impôt sur le capital et le prélèvement sur les enrichissements réalisés depuis 1939, toute cette politique financière n'a pu permettre d'enrayer la hausse des prix et a créé un danger d'inflation. Il sera bon de rappeler les avertissement donnés par les porte-paroles du parti socialiste (V. Jules Moch : *Arguments socialistes)* et d'opposer à la lettre du général de Gaulle l'ordre du jour voté par le comité directeur le lundi 21 janvier et le bilan sincère que constitue la lettre adressée aux trois partis par Félix Gouin, le 26 janvier 1946. On montrera, d'une part que le parti socialiste avait été clairvoyant, d'autre part qu'il sait prendre courageusement ses responsabilités et que, fidèle à ses principes, il ne craint pas de dire la vérité au pays.

2o La décision du général de Gaulle est survenue au moment où pour la première fois se trouve réunie l'Assemblée des Nations Unies, c'est-à-dire à une heure où des délibérations internationales extrêmement importantes se déroulent à Londres. Si la crise n'avait pas été rapidement dénouée, en particulier grâce aux efforts des socialistes, la France courait le risque d'être absente.

3o) Il est vraisemblable que le général de Gaulle a pris sa décision au cours des huit jours de repos qu'il a passés dans le Midi de la France. Sans doute a-t-il médité sur les débats qui avaient eu lieu à l'Assemblée le 1er janvier 1946. On se rappelle qu'ils portaient sur la réduction des crédits militaires et qu'à cette occasion s'étaient manifestées deux conceptions opposées des rapports de l'Assemblée et du

gouvernement ; d'une part la conception du général de Gaulle qui risquait de diminuer considérablement les pouvoirs de l'Assemblée et de rendre l'exécutif tout à fait indépendant du législatif, d'autre part la conception socialiste, conforme à la tradition démocratique française. Celle-ci avait été défendue avec vigueur à la tribune par Albert Gazier et André Philip. (v. no spécial du « Bulletin Intérieur » et brochure : *Défense de la démocratie*). On sait quel avait été le résultat du débat. Le général de Gaulle savait donc qu'il se heurterait de nouveau aux socialistes, d'abord en février, c'est-à-dire à la date fixée pour le débat décisif sur les crédits militaires, ensuite au cours du débat en séance plénière sur la constitution. Ainsi il apparaît nettement (et il convient de le faire ressortir dans la propagande) :

1o) Que le parti socialiste, tenant compte de la gravité de la situation, souhaitait d'éviter une nouvelle crise ministérielle.

2o) Mais que sur ces deux problèmes, il était décidé à faire preuve de fermeté et qu'il n'eut en rien cédé sur l'essentiel.

Le général de Gaulle a pu se rendre compte de cette ferme résolution du parti socialiste. Il n'a pas voulu céder et a préféré s'en aller dans les conditions que nous avons commentées plus haut. Ainsi le parti socialiste :

— N'a pas pris l'initiative d'une crise qui aurait pu être grave.

— A refusé de céder dans les discussions portant sur les problèmes qu'il considérait comme de la plus haute importance pour l'avenir du pays (réduction des crédits militaires, droits de l'Assemblée).

— A finalement fait triompher sa manière de concevoir les rapports entre l'Assemblée et le gouvernement.

C) - Gouvernement tripartite et gouvernement bipartite

Déjà avant l'ouverture de la crise, il devenait évident que le parti communiste avait donné à ses militants un nouveau mot d'ordre ; renonçant (car l'Assemblée avait fait la preuve de sa souveraineté) à expliquer tous les malheurs du pays et toutes les difficultés politiques par le « oui-oui » du 21 octobre, il donnerait désormais une nouvelle explication : le parti socialiste avait refusé de constituer un gouvernement bipartite à direction communiste. On peut assurer qu'à la suite des négociations qui ont eu lieu au cours de la semaine du 20 au 27 janvier, ce mot d'ordre sera repris avec vigueur. Il convient donc de donner des précisions sur l'attitude respective des partis socialiste et communiste.

1.) ATTITUDE DU PARTI COMMUNISTE

Nous ne reviendrons que très brièvement sur la position prise par les représentants communistes au cours de la crise de novembre. Nous avons relaté ces faits dans les circulaires 71, 71bis, 71 ter. On s'y reportera. Il convient d'ajouter simplement les remarques suivantes :

a) La proposition de constituer un gouvernement communiste-socialiste présidé par Maurice Thorez n'a jamais été formulée au cours des négociations qui ont eu lieu pendant cette période. En se reportant au récit auquel nous renvoyons plus haut, on constatera que les délégations communistes se sont refusées à prendre leur responsabilité de parti le plus nombreux de l'Assemblée, c'est-à-dire à prendre des initiatives pour l'élection du président et la formation du gouvernement.

b) C'est seulement tout à fait à la fin des négociations, et peu avant l'ouverture de la séance plénière du 19 novembre qu'une délégation communiste a remis au secrétaire général du parti socialiste une lettre contenant la proposition d'un gouvernement bipartite.

c) Enfin, si on se réfère à tous les autres textes officiels émanant du parti communiste, celui-ci s'est toujours prononcé d'abord *pour une large politique d'union, ensuite pour un gouvernement à majorité socialiste-communiste*. On trouve d'ailleurs dans un « schema de compte rendu de la réunion du comité central de novembre 1945 », adressé aux militants communistes, l'indication suivante :

« Composition du gouvernement : pas d'exclusive contre le M.R.P. ; c'eut été contraire à l'unité de la nation (Comité central d'Ivry, janvier 1945). Propositions de participer au gouvernement de Gaulle (Comité central de mai). Ligne définie au Xe Congrès ». Il est bon en effet de se reporter aux textes signalés ci-dessus que nos militants trouveront dans la collection de *l'Humanité*.

Janvier 1945 : Extrait du rapport de Maurice Thorez : « Aujourd'hui, avec la même conscience de nos devoirs et de nos responsabilités, nous disons la nécessité d'assurer à tout prix l'union de toute les forces françaises, l'union scellée dans le sang de tous nos martyrs, communistes et catholiques, socialistes, démocrates, républicains de toutes nuances. Le parti de la main tendue, qui est aussi le parti de la laïcité n'admet aucune exclusive à l'égard d'aucun bon Français » (*Applaudissements*). *Humanité* du 23. 1. 45.

Mai 1945 : « Le parti communiste français, parti de la main tendue aux chrétiens, et en même temps parti de la laïcité, considère comme contraire aux intérêts du pays que les Français se divisent sur des questions de croyances, alors que tout leur commande de s'unir pour reconstruire la patrie meurtrie ». (Manifeste publié dans *l'Humanité* du 21 mai 1945).

« En ce qui le concerne, le parti communiste français est prêt à prendre une plus large part de responsabilités dans la direction des affaires publiques au sein du gouvernement provisoire de la République, présidé par le général de Gaulle et réorganisé à l'image de la nation » (idem).

Congrès du parti communiste (Juin 1945)

« Nous envisageons comme la perspective la plus heureuse pour notre pays le maintien prolongé aux affaires d'un gouvernement de large unité nationale et démocratique, réalisant ainsi les meilleures conditions d'autorité et de stabilité. Il faut donc travailler à l'union de tous les républicains, de tous les Français, à l'union avec nos frères catholiques, nos frères dans la lutte et dans la souffrance ». (Rapport de Maurice Thorez, *Humanité* du 27.6.45).

Comité central de novembre 1945

« Il faut donc... que soit créé un gouvernement à l'image de l'Assemblée, à l'image de la nation, *c'est-à-dire à majorité socialiste et communiste* ». (*Humanité* du 4.11.45).

On ne trouve aucune indication différente dans le manifeste voté à l'issue de la session de ce comité central (*Humanité* du 6.11.45).

Et cependant à cette date, le résultat des élections, par conséquent le rapport des forces en présence, était déjà connu.

Au cours de la crise actuelle, la question du gouvernement bipartite socialiste-communiste a fait l'objet d'une controverse et d'un échange de lettres, que nous publierons plus loin. Nous nous bornerons à remarquer :

1o) Que dans les premiers entretiens socialistes-communistes du 20 janvier, les représentants du parti communiste se sont prononcés en faveur de la formule tripartite.

2o) Que le parti communiste n'a proposé le gouvernement socialiste-communiste à direction communiste qu'après le refus du M.R.P. de voter pour Maurice Thorez comme président du gouvernement : il n'était nullement question de divergences sur le programme d'action du gouvernement.

Notons enfin que le dirigeants du parti communiste paraissent avoir eu avant tout le souci de trouver une justification à l'intention de leurs militants ; il s'agissait de constituer le gouvernement tripartite, sans en prendre l'initiative et sans avoir l'air de renoncer trop vite aux combinaisons qui auraient pu placer Maurice Thorez à la direction du gouvernement. Nous renvoyons sur ce point aux lettres que Daniel Mayer a adressées au bureau politique du parti communiste, en réponse aux lettres de Jacques Duclos.

II.) ATTITUDE DU PARTI SOCIALISTE

Nous avons expliqué, dans les circulaires 71, 71 bis et 71 ter, la position du parti socialiste au cours de la crise de novembre. Comment se justifie la position prise au cours de la crise de janvier 1946, définie dans l'ordre du jour du comité directeur publié le 21.1.46 ?

a) Considérations de politique intérieure.

Le comité directeur a pris connaissance, dans son examen du 21 janvier, de la gravité de la situation économique et financière. Celle-ci est indiquée dans l'ordre du jour qu'il a publié aussitôt. Le comité directeur savait que cette situation imposait des solutions énergiques, peut-être impopulaires. On se reportera sur ce point à la lettre de Félix Gouin (26 janvier). Il apparaissait donc qu'il était dangereux : de faire prendre ces mesures par un gouvernement composé uniquement par les partis socialiste et communiste, cependant que les autres partis, et notamment le M.R.P., rejetés dans l'opposition, pourraient exploiter à leur gré les mécontentements. C'était courir le risque de préparer un renversement de majorité aux prochaines élections.

D'autre part, un gouvernement socialiste-communiste eut-il été vraiment solide et aurait-il eu la cohésion nécessaire pour mener une action énergique ? On sait que, pour le parti socialiste, une condition fondamentale du relèvement économique est la réduction massive des crédits militaires. Félix Gouin, dans sa lettre du 26 janvier, l'a fait savoir avec netteté aux autres partis. Or, on se rappelle que dans les débats du 1er janvier à l'Assemblée, le groupe communiste a suivi le groupe socialiste sans beaucoup d'ardeur. Jacques Duclos a presque avoué, dans son intervention à la tribune, qu'il voulait seulement éviter de paraître s'opposer à une mesure populaire (v. numéro spécial du « Bulletin Intérieur »).

Au cours des entretiens pour la formation du gouvernement de Félix Gouin, le Parti Communiste a manifesté encore son opposition à une réduction massive des crédits militaires. Si aujourd'hui cette mesure peut être envisagée, c'est parce que la direction du gouvernement appartient à un socialiste et parce que Félix Gouin a su mettre les autres partis et l'opinion en présence des responsabilités.

Enfin il importe de prendre en considération la situation intérieure du M.R.P. On sait que son succès aux élections est dû au fait que des voix d'origines très diverses se sont portées sur lui : voix de conservateurs et de hobereaux, vichyssois dans certains départements, voix de petits paysans catholiques mais républicains dans d'autres, voix d'ouvriers ou d'employés de la C.F.T.C. ailleurs encore. Le M.R.P. est un rassemblement de forces contradictoires. Leur union se maintiendrait plus facilement, si ce parti restait dans l'opposition. Entraîné dans l'action, ou bien il perdra une partie de ses électeurs, ou bien il se divisera. Au cours de cette crise, il est apparu nettement que plusieurs tendances s'opposaient au sein du M.R.P. Les uns souhaitaient entrer dans l'opposition et lier le sort de leur parti au sort du général de Gaulle. Les autres, plus soucieux de rester fidèles à un programme de réformes pour lequel leur parti s'était toujours prononcé, étaient favorables à la participation. On remarquera, dans le récit que nous avons fait des événements, que le dénouement de la crise a été retardé par les atermoiements et les indécisions du M.R.P., demandant sans cesse le renvoi des réunions et même de la séance de l'Assemblée. On remarquera également que ce parti a été amené à céder sur tous les points importants et a dû renoncer aux conditions qu'il posait d'abord :

— Garantie définitive de la liberté de l'enseignement;
— Concessions sur la constitution.

Enfin il a cessé de lier son sort à celui du général de Gaulle : il a été entraîné à une formule de gouvernement qu'il ne déclarait accepter, en novembre, qu'à la condition qu'elle fut présidée par le général de Gaulle.

b) *Considérations de politique extérieure.*

Elles ne sont pas moins importantes. Le récent débat de politique extérieure à l'Assemblée Constituante (15 et 16 janvier) a fait apparaître des divergences profondes entre Parti Communiste et Parti Socialiste (comparer les discours de Daniel Mayer et de Florimond Bonte). Ces divergences auraient été une nouvelle cause de faiblesse du gouvernement socialiste-communiste.

Mais surtout, il convient de considérer qu'un gouvernement socialiste-communiste, présidé par Maurice Thorez, aurait, à tort ou à raison, mais c'est un fait, paru aux Etats anglo-saxons comme une entrée de la France dans le bloc russe. Ainsi risquait de s'aggraver la division déjà amorcée de deux blocs hostiles. La mission de la France, pour la sauvegarde de la paix, est pour nous, socialistes, de servir de trait d'union entre l'U.R.S.S. et les pays anglo-saxons et de tout faire pour éviter que se constituent deux blocs hostiles.

Cette évolution de la situation extérieure aurait paralysé les rapports économiques de la France avec l'Angleterre et les Etats-Unis, seuls pays capables de lui apporter une aide. La France a besoin, pour sa reconstruction, d'un crédit de trois milliards de dollars au moins. Elle a également besoin d'importations diverses, notamment en ce qui concerne le ravitaillement.

Toute la politique suivie par le Comité Directeur a procédé d'une analyse précise de la situation, que nous avons essayé de résumer ici. Il s'est laissé guider uniquement par le souci des responsabilités qui pèsent sur le Parti Socialiste et par les intérêts du pays, sans jamais se livrer à des manœuvres de caractère purement électoral.

CONCLUSION

Nos camarades ne manqueront pas de tirer des événements de cette semaine une conclusion déjà tirée par Léon Blum dans un article du *Populaire*. La crise, bien qu'ouverte inopinément et dans des circonstances graves, a été rapidement dénouée, grâce à la netteté de l'attitude du Parti Socialiste et à la fermeté de notre camarade Félix Gouin. Si certains avaient escompté que le brusque départ du général de Gaulle jetterait du trouble dans l'opinion et provoquerait le désarroi de l'Assemblée et des partis, leurs espoirs sont déçus. Une fois de plus la preuve est faite que nul homme, quels que soient ses mérites, quels que soient les services rendus à son pays, n'est indispensable à la démocratie. Devant une opinion calme, le régime parlementaire a fait la preuve de sa vigueur et de sa capacité à assurer la conduite du pays. Le Parti Socialiste est conscient d'avoir largement contribué à cette démonstration.

ANNEXE I

La lettre du général de Gaulle

Félix Gouin président de l'Assemblée nationale constituante a reçu la lettre suivante du général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République :

Monsieur le président,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire connaître à l'Assemblée nationale constituante que je me démets de mes fonctions de président du Gouvernement provisoire de la République.

Depuis le jour où j'ai assumé la charge de diriger le pays vers sa libération, sa victoire et sa souveraineté, j'ai considéré que ma tâche devrait prendre fin lorsque serait réunie la représentation nationale et que les partis politiques se trouveraient ainsi en mesure d'assumer leurs responsabilités.

Si j'ai accepté de demeurer à la tête du gouvernement après le 13 novembre 1945 c'était à la fois pour répondre à l'appel unanime que l'Assemblée nationale constituante m'avait adressé et pour ménager la transition nécessaire ; cette transition est aujourd'hui réalisée.

D'autre part, la France, après d'immenses épreuves, n'est plus en situation d'alarme. Certes maintes souffrances pèsent encore sur le peuple français et de graves problèmes demeurent. Mais la vie même des Français est, pour l'essentiel, assurée ; l'activité économique se relève, nos territoires sont entre nos mains. Nous avons repris pied en Indochine, la paix publique n'est pas troublée. A l'extérieur, en dépit des inquiétudes qui subsistent, l'indépendance est fermement établie ; nous tenons le Rhin, nous participons au premier rang à l'organisation internationale du monde et c'est à Paris que doit se réunir au printemps la première conférence de la Paix.

En me retirant, j'exprime le vœu profondément sincère que le gouvernement qui succédera à celui que j'ai eu l'honneur de diriger réussisse dans la tâche qui reste à accomplir pour assurer définitivement les destinées du pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Général DE GAULLE.

ANNEXE II

La réponse de Félix Gouin

Voici la réponse qu'y fit le président de l'Assemblée constituante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous me demandez de faire connaître à l'Assemblée nationale constituante que vous vous démettez de vos fonctions de Président du gouvernement provisoire de la République.

Conformément à vos désirs, cette communication sera faite à l'Assemblée au cours de sa plus prochaine séance.

Les représentants de la Nation connaissent trop les hauts sentiments de dignité et de désintéressement qui inspirent chacun de vos actes, pour ne pas s'incliner devant les impérieuses raisons qui ont dicté votre détermination. Ils n'en regretteront pas moins de ne plus voir les destinées du pays conduites par l'homme qui n'avait cessé d'avoir leur pleine confiance.

L'Assemblée, j'en suis assuré, aurait souhaité voir achever les lourdes tâches qui nous incombent encore par le grand Français qui s'était levé, aux jours sombres de l'armistice, et qui avait conduit la patrie à la libération victorieuse.

Au moment où vous abandonnez volontairement les hautes fonctions dont vous avait investi la représentation nationale, je suis certain d'être l'interprète de celle-ci en vous assurant à nouveau de sa gratitude et de la reconnaissance du pays.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à ma très haute considération.

Signé : Félix GOUIN.

ANNEXE III

La lettre du parti communiste au parti socialiste

Hier, à 18 heures, notre camarade Jacques Duclos, au nom du Comité central du Parti Communiste Français, a adressé au Comité directeur du Parti socialiste la lettre suivante :

Chers Camarades,

Comme suite à la proposition que nous vous avons faite de désigner un président communiste, nous avons saisi le M.R.P. de la même proposition.

Le M.R.P. nous a fait savoir que, dans les circonstances actuelles, il n'accepte pas notre proposition et qu'il va nous confirmer sa décision par écrit.

Dans ces conditions, nous vous proposons de constituer un gouvernement communiste-socialiste à présidence communiste. Nous vous demandons de bien vouloir nous faire savoir si vous vous en tenez à la position que vous avez déjà exprimée, repoussant l'éventualité de toute formule de gouvernement autre qu'un gouvernement tripartite ou bien si vous acceptez notre nouvelle proposition.

Dans l'attente d'une réponse, recevez, chers Camara es, nos fraternelles salutations.

Pour le Comité Central
du Parti Communiste Français
Jacques DUCLOS.

ANNEXE IV

Lettre de Danaiel Mayer à Jacques Duclos

Daniel Mayer, secrétaire général du Parti socialiste, a adressé hier soir la lettre suivante à Jacques Duclos, secrétaire général du Parti communiste :

Mon cher camarade,

Je t'ai promis hier une réponse écrite à la lettre par laquelle le Parti communiste nous demande si nous acceptons un gouvernement communiste-socialiste à présidence communiste ou bien si « nous nous en tenons à la position que nous avons déjà exprimée, repoussant l'éventualité de toute formule de gouvernement autre qu'un gouvernement tripartite ».

Les accords récents qui ont scellé nos entretiens de ce jour rendent évidemment caduque une telle demande et je n'y répondrais pas si le communiqué que vous avez remis ce matin à la presse après avoir déclaré que vous nous aviez proposé la constitution de ce gouvernement communiste-socialiste à présidence communiste n'ajoutait :

« Quant au parti socialiste, il a déclaré se refuser à envisager toute autre formule de gouvernement que celle d'un gouvernement tripartite. »

Or, au cours de l'entretien que sur mon initiative j'ai eu avec Maurice Thorez et toi-même le dimanche 20 janvier à 10 h. 30, 120, rue Lafayette, au siège de votre fédération parisienne, nous sommes tombés d'accord tous les trois et sans aucune espèce de discussion préalable sur l'idée que la situation actuelle nécessitait la formation d'un gouvernement tripartite.

Maurice Thorez a précisé « un gouvernement d'union » et a émis l'idée qu'un partage équitable des responsabilités et donc des portefeuilles devrait être fait entre le M.R.P., votre parti et le nôtre, mais qu'il faudrait peut-être y joindre un radical et un U.D.S.R. Cette position de votre part était d'ailleurs constante, puisque vous avez toujours, dans toutes les conversations que nous avons eues, préconisé un gouvernement tripartite.

Au point où en sont actuellement les négociations, je ne veux ouvrir avec toi aucune espèce de polémique qui serait fastidieuse et que l'opinion de nos deux partis ne comprendrait pas ; mais cette simple mise au point s'imposait à mes yeux.

Je te prie de croire, mon cher camarade, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Daniel MAYER,
secrétaire général du Parti socialiste.

ANNEXE V

Une lettre de Jacques Duclos à Daniel Mayer

Au cours de l'après-midi d'hier, notre camarade Jacques Duclos, au nom du Comité Central du Parti Communiste Français, a adressé à Daniel Mayer la lettre suivante qui, en répondant à celle que le secrétaire général du Parti socialiste lui avait fait parvenir mardi, donne la relation exacte des événements survenus depuis dimanche :

Cher Camarade,

Au cours de la première conversation que nous avons eue dimanche matin, tu nous as demandé quelle serait la position du Parti communiste au cas où le président de Gaulle donnerait sa démission.

Nous avons immédiatement répondu que nous présenterions la candidature de Maurice Thorez à la présidence du nouveau gouvernement.

Tu nous as alors indiqué qu'en toutes circonstances le Parti socialiste, se maintenant à sa position de novembre 1945, ne pouvait voter que pour un candidat qui aurait l'assentiment des trois partis : Parti communiste, Parti socialiste et M.R.P., écartant ainsi, dès l'abord, toute idée d'un gouvernement communiste et socialiste.

La conversation n'est pas allée plus loin.

Après la démissioon du président de Gaulle, la délégation socialiste a confirmé ta déclaration concernant la candidature de Maurice Thorez à la présidence du nouveau gouvernement.

Dans ces conditions, le lendemain matin, nous avons informé le M.R.P. que nous présentions la candidature de Maurice Thorez à la présidence du gouvernement d'union. Le M.R.P. nous a répondu ne pouvoir, dans les circonstances actuelles, voter pour un candidat communiste.

Nous avons alors fait au Comité directeur du Parti socialiste la proposition verbale, confirmée par lettre datée du lundi 21, à 18 heures, de la formation d'un gouvernement communiste-socialiste à présidence communiste.

Tu nous a répété que vous restiez fidèles à la formule du gouvernement tripartit et, par le fait même, opposés à la formation d'un gouvernement communiste-socialiste.

Ta déclaration radiodiffusée dans la soirée précisait encore cette position dans les termes suivants :

« Nous voterons pour n'importe quel candidat, Maurice Thorez compris, qui aura l'assentiment et l'accord du M. R. P. et l'accord des trois partis par conséquent. »

Ainsi placé en face du refus du M.R.P. et de votre décision négative, nous avons été amenés, afin de sortir rapidement de la crise, à vous proposer la désignation, à la présidence du nouveau gouvernement, d'une haute personnalité, en l'occurrence Félix Gouin que sa fonction constitutionnelle — la présidence de l'Assemblée Nationale Constituante — plaçait en dehors des partis.

Vous n'avez pas, de prime abord, accepté notre proposition, et vous nous avez fait connaître, au cours d'une réunion commune des délégations socialiste et communiste, que vous aviez désigné Vincent Auriol comme candidat socialiste à la présidence d'un gouvernement tripartí.

Notre Comité central et notre groupe parlementaire, siégeant en séance commune le mardi, à 14 heures, prirent connaissance de la décision du Parti socialiste et décidèrent à l'unanimté de maintenir notre proposition de la candidature du président de l'Assemblée Nationale Constituante, car une telle présidence, ne prenant pas le caractère d'une présidence de parti, permettrait de créer un climat de collaboration confiante et fructueuse au sein du futur gouvernement.

Nous vous avons fait part immédiatement de cette décision. Enfin, mardi à 16 heures, votre délégation nous a communiqué l'acceptation par le Parti socialiste de la candidature de Félix Gouin.

Telle est la relation exacte des faits que je tenais à faire, afin qu'aucune équivoque ne puisse subsister.

Reçois, cher Camrade, mes fraternelles salutations.

Pour le Comité central
du Parti Communiste Français :
Jacques DUCLOS.

ANNEXE VI

La réponse de Daniel Mayer

A cette lettre, Daniel Mayer a fait la réponse suivante :

Paris, le 23 janvier 1946.

Au camarade Jacques Duclos,
secrétaire du Parti communiste,

Cher camarade,

En main ta lettre de ce jour. Elle contient une relation incomplète de nos entrevues.

Elle omet, en effet, d'indiquer que dans toutes les conversations qui se sont déroulées en votre présence, vous avez toujours considéré, comme nous-mêmes, que la situation actuelle nécessite la formation d'un gouvernement tripartite. S'il y a une constante dans votre politique, c'est bien celle-là, même si l'on tient compte d'affirmations ou d'écrits formulés en vue de votre propagande générale ou pour les besoins de votre position intérieure de parti.

Pourquoi donc prolonger une controverse inutile puisque vous ne reconnaîtrez sans doute jamais publiquement ce point, cependant évident pour tous ceux qui ont participé à nos entretiens.

Reçois, cher camarade, mes fraternelles salutations.

Daniel MAYER.

Le gérant : Daniel MAYER,
18, cité Malesherbes, 18, PARIS.

Imprimerie spéciale de *Documents*,
R. ROUX, Imprimeur, 10, r. Fg-Montmartre.